

COMPTE-RENDU

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2021

Le trente et un août deux mille vingt et un, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle 2 du complexe sportif, sous la présidence de Mme Élodie LE FLOCH, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 août 2021.

Présents : Élodie LE FLOCH, Serge LE VAGUERESSE, David DEMÉ, Christelle BRIZOUAL, Richard PALARIC, Yves THIEC, Nicole LAPLANCHE, Philippe COMBES, Yannick LE CALVÉ, Dominique GUEGUEN, Anne CURTI, Antony VALMALLE, Estelle FLAMAND, Caroline COCOUAL, Florent LE GUELLENEC, Alexandre SIMON, Pierre LE LÉANNEC, Annick KERAUDRAN-STEPHANT, Christophe PLUNIAN, Jean-Marc LE PALLEC, Christelle ROBIC-GUILLEVIN, Sébastien SEGUIN.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Michèle LE ROMANCER à Élodie LE FLOCH, Gaëlle DESPRÉS à Yves THIEC, Jean-Pierre JOUBIOUX à Christelle BRIZOUAL, Sandrine LE SAUSSE à Serge LE VAGUERESSE, Anthony GUEGAN à Richard PALARIC, Jennifer RIO à Yannick LE CALVÉ, Catherine LE ROMANCER-LESTROHAN à Jean-Marc LE PALLEC.

Absent(s) :

Dominique GUEGUEN a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2021.

Équipement RFID pour la médiathèque : Attribution du marché de Fournitures – D2021-08-31-01

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint

Dans le cadre du marché de fourniture, installation, maintenance de la technologie RFID pour l'identification, la protection antivols et l'automatisation des prêts-retours des documents de la médiathèque du pré carre, un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans la presse locale ainsi que sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne.

Ce marché est constitué d'un lot unique.

La date limite de remise des offres était fixée au 26 mars 2021 à 12h00.

La durée de validité des offres était de 180 jours.

Trois offres ont été transmises par voie dématérialisée.

Les critères de sélection des offres, indiqués dans le règlement de consultation, étaient les suivants :

- Valeur technique et délais : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

Au regard de l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre présentée par Bibliotheca pour un montant total HT de 49 322 euros ; comprenant l'offre de base et les options encodage des documents, applications smartphone et lecture mobile pour l'inventaire.

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE, 1er Adjoint,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de retenir l'offre de la société Bibliotheca telle que proposée ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché et tout document afférent à l'exécution de la présente délibération

Adhésion à l'association World CleanUp Day - France – D2021-08-31-02

Rapporteur : Élodie LE FLOCH, Maire

En 2019, la commune de Kervignac, en partenariat avec le lycée Ker-Anna, a participé à la journée mondiale World Clean Up Day en mettant en place une opération nettoyage autour du complexe sportif.

Cette année, la commune renouvelle sa participation avec une opération de nettoyage des rives du blavet le samedi 18 septembre.

La commune de Kervignac souhaite participer au renforcement de l'efficacité, l'efficacité et la viabilité des politiques publiques menées en termes de propreté, de réduction des déchets et de lutte contre les incivilités et dépôts sauvages.

Afin de soutenir cette démarche, Mme le Maire propose d'adhérer à l'association World Clean Up Day France et ainsi sceller son engagement sur le long terme à participer localement à la journée mondiale du nettoyage de la planète, et ainsi contribuer à améliorer le mieux-vivre de ses habitants.

L'association World Clean Up Day - France, d'intérêt général, promeut et coordonne la journée mondiale du nettoyage de la planète. Cet événement mondial vise à réunir 5% de la population nationale à travers des opérations de ramassage de déchets, afin de mettre en avant le fléau des déchets sauvages dans l'espace public.

L'intérêt pour la collectivité d'adhérer à l'association World CleanUp Day - France est multiple. En effet, rejoindre cette association permettra de développer et soutenir les actions d'éco-citoyenneté sur le territoire local, d'organiser des échanges d'expériences entre territoires et de bénéficier de campagnes de communication et d'une visibilité auprès des autres adhérents.

L'association est guidée par des valeurs d'universalité, de pédagogie, de convivialité et de transparence. Elle permet à ses membres de développer leurs compétences, en encourageant l'action collective, ainsi que de fédérer un maximum d'acteurs publics et privés pour une plus grande efficacité. Adhérer à l'association World CleanUp Day - France traduit l'engagement de la collectivité à intégrer une réflexion sur le « mieux produire, mieux consommer, mieux/moins jeter » avec ses habitants et les multiples acteurs privés ou publics de son territoire.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle de 100 € pour les collectivités territoriales de moins de 20 000 habitants.

Il convient également de désigner, au sein de la collectivité, un élu référent qui sera l'interlocuteur privilégié pour l'organisation de la journée mondiale de ramassage des déchets sur notre territoire. Mme Le Maire propose de désigner M. Richard PALARIC, adjoint au cadre de vie.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association World CleanUp Day - France ;

Considérant le souhait de la commune de Kervignac de participer au renforcement de l'efficacité, de l'efficacité et de la viabilité des politiques publiques menées en termes de propreté, de réduction des déchets et de lutte contre les incivilités et dépôts sauvages,

Entendu l'exposé de Élodie LE FLOCH, Maire,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver l'adhésion à l'association World CleanUp Day - France ;
- d'approuver les statuts de l'association World CleanUp Day - France tels qu'annexés ;
- de prendre en charge la cotisation annuelle de 100 euros au titre de l'année 2021
- de désigner M. Richard PALARIC, adjoint au cadre de vie, en qualité d'élu référent auprès de l'association
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à représenter la commune au sein de l'association
- De donner tous pouvoirs au Maire aux fins d'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 20h23.

LE FLOCH Élodie	LE VAGUERESSE Serge	LE ROMANCER Michèle
DEMÉ David	BRIZOUAL Christelle	PALARIC Richard
DESPRÉS Gaëlle	THIEC Yves	LAPLANCHE Nicole
COMBES Philippe	JOUBIOUX Jean-Pierre	LE CALVÉ Yannick
GUEGUEN Dominique	LE SAUSSE Sandrine	CURTI Anne
VALMALLE Antony	GUEGAN Anthony	FLAMAND Estelle
COCOUAL Caroline	RIO Jennifer	LE GUELLENEC Florent
SIMON Alexandre	LE LÉANNEC Pierre	KERAUDRAN-STEPHANT Annick
PLUNIAN Christophe	LE PALLEC Jean-Marc	LE ROMANCER-LESTROHAN Catherine
ROBIC-GUILLEVIN Christelle	SEGUIN Sébastien	

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

TITRE DE LA DÉLIBÉRATION	NUMÉRO
Équipement RFID pour la médiathèque : Attribution du marché de Fournitures	D2021-08-31-01
Adhésion à l'association World CleanUp Day - France	D2021-08-31-02